

# LIVRET D'ACCUEIL

## LES ATELIERS DU PLANTAU

**E.S.A.T.**

Etablissement et Service d'Aide par le Travail

130, chemin du Pignet – 38160 CHATTE

TEL : 04.76.38.06.40 – FAX : 04.76.64.07.70

Mail : [catplantau@orange.fr](mailto:catplantau@orange.fr)

[esatplantau.sud-gresivaudan.org](http://esatplantau.sud-gresivaudan.org)

## PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'ESAT est géré par l'ASEAI (Association au Service de l'Enfance et des Adultes en situation de handicap de l'Isère), cette association à but non lucratif déclarée en 1976 a la volonté « d'œuvrer, dans le respect des personnes pour le développement de leur autonomie sociale, avec un souci de promouvoir l'esprit de solidarité, d'égalité, de citoyenneté et de laïcité ».

Elle gère également un IME (Institut Médico Educatif) et un SESSAD (Service Educatif d'aide et de soin à domicile) situés à Saint-Marcellin, Tullins et Voiron. L'ESAT Les Ateliers du Plantau a été créé en 1984 dans le but de permettre à des personnes en situation de handicap de s'inscrire dans une démarche de réadaptation professionnelle et sociale. L'ESAT accueille 39 adultes ayant une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) et orientés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Les admissions sont prononcées à l'issue d'une période d'essai de 3 à 6 mois notifiée par la CDA.

# PLAN DES LOCAUX

## PLAN de l'ESAT Les Ateliers du Plantau



Pépinière



Vente

ESPACES  
VERTS

Entrée

Pépinière  
expo-  
vente



Bâtiment Administratif

ATELIER  
Entretien du  
site



ESPACE TEST

ANNEXE  
POINT DE  
VENTE

POINT DE  
VENTE

Chemin sortie de secours

PARKING



PARKING

SERRE

ATELIER

SERRE

(1) et (2)  
CHAUFFERIES  
Et circulateurs de  
répartitions (3)

Vestiaires et restauration

C  
H  
A  
M  
P  
S

TUNNELS

Sous-Traitance  
Industrielle

Pépinière  
Pleine Terre

PEPINIERE  
production



Serre



Tunnel



Sous-Tra itance-Industrielle

**Association Gestionnaire**

**ASEAI**

(Association au service de l'enfance et des adultes en situation de handicap de l'Isère)

170, avenue Nelson MANDELA – 38210 TULLINS

Tél. : 04.76.07.95.55 / Fax : 04.76.07.78.55

Mail : [association@aseai.fr](mailto:association@aseai.fr)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Président**

Georges BONNETON

**DIRECTION**

**DIRECTEUR GENERAL**

Mr Eric FABRE

**DIRECTEUR ADJOINT**

Mr Jean-François LEBECQUE

**SERVICE ADMINISTRATIF de l'ESAT**

**COMPTABILITE**

Odile FAY  
(ETP 1.00)

**SECRETARIAT**

Aude CHAMPON  
(ETP 0.771)

**SERVICE ADMINISTRATIF de TULLINS**

**SERVICE DU PERSONNEL**

Gwenaëlle KEMPF  
(ETP 1.00)  
Anne-Laure GLANDUT

**SECRETARIAT**

**GENERAL**

Sandra ZACCARONI  
(ETP 1.00)

**ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION**

**ENTRETIEN DES ESPACES**

**VERTS**

Pierre BARTHELEMY  
(ETP 1.00)

**SOUS TRAITANCE**

**INDUSTRIELLE**

Martine LUCAS  
(ETP 1.00)  
Oualid ZEGHDANE  
(ETP 1.00)

**HORTICULTURE-PEPINIERE**

Aurélie POIRAUD  
(ETP 1.00)  
Alexandre DUQUESNE  
(ETP 1.00)

**ENTRETIEN DU SITE ET**

**PETITES PRESTATIONS**

**EXTERIEURES**

Philippe CARDIS  
(ETP 1.00)

**PSYCHOLOGUE**

**THERAPEUTIQUE-  
PSYCHOLOGUE**

Murielle JARDIN  
ETP (0.129)

**EDUCATIF**

**EDUCATRICE SPECIALISEE**

Marie-Pascale AILLOUD  
(ETP 1.00)

**EDUCATRICE TECHNIQUE**

**SPECIALISEE**

Yolande SERVEL (ETP 0.75)

**AGENT DE SERVICE**

1 poste  
(ETP 0.60)

**SECTEUR ENTRETIEN DU SITE**

6 postes aidés

## LE MOT DU DIRECTEUR ADJOINT



L'ESAT Les Ateliers du Plantau s'inscrit pleinement dans la démarche inhérente à sa vocation, c'est-à-dire que son fonctionnement s'inspire d'un postulat : l'aide.

L'utilisation du travail comme vecteur de l'épanouissement et de la socialisation est une priorité de cette unité qui bénéficie, outre l'originalité de ses activités, de la qualité indéniable de proximité humaine que lui confère son faible

effectif d'utilisateurs.

Les membres de l'équipe des Ateliers du Plantau, regroupés autour d'un même projet d'établissement, connaissent leurs missions d'encadrement, de soutien mais aussi et surtout celles de vigilance, de protection et de projection.

Ils savent par ailleurs que l'accueil d'un usager au Ateliers du Plantau, n'est pas une fin en soi, que le travail sur les différents ateliers, le soutien psycho-éducatif visent en permanence à développer les potentiels professionnels et sociaux de chacun des travailleurs de l'établissement.

L'ESAT se veut être un lieu de transit, plus ou moins long, où s'acquiescent de nouvelles compétences de travail mais aussi de vie, où la confiance en soi peut naître ou renaître, où les talents et les dispositions sont révélées et s'affirment.

Et puis, si tous les usagers de l'ESAT n'ont pas la capacité d'intégrer le monde du travail en milieu dit ordinaire, ils n'en demeurent pas moins accompagnés et stimulés à prouver leur savoir faire et la réalité de leur professionnalisme.

Porteur d'une différence définie selon les critères bien précis d'aptitude à pouvoir occuper pleinement un poste de travail, les usagers de l'ESAT sont d'autant plus riches de capacités insoupçonnées que celles-ci ne s'inscrivent pas dans une échelle normative.

Considérer que la différence peut être une chance, rend le regard sur l'autre immensément plus bienveillant.

Rentabilité, production ne sont pas les maîtres mots de l'ESAT, et ce, même s'ils ont leur importance pour la pérennité de son existence.

Ici, les priorités sont un mélange de prévention, d'adaptation, de stimulation, d'encouragement et de volonté. Volonté que chacun des usagers des Ateliers du Plantau trouve sa place que ce soit ici ou ailleurs.

## **VOTRE ADMISSION**



*Pour être admis à l'ESAT Les Ateliers du Plantau, vous devez bénéficier d'une notification de la CDAPH. Dans le premier mois suivant votre admission, vous signerez avec nous un contrat de soutien et d'aide par le travail définissant les modalités de votre accompagnement.*

## **LA PERIODE D'ESSAI**

Dès que nous disposons d'une place à pourvoir, une période d'essai de 3 à 6 mois rémunérée vous est proposée.

Cette période nous permet d'évaluer vos capacités professionnelles et sociales et de vérifier avec vous l'adéquation de l'accompagnement que nous proposons avec vos besoins et aspirations. Cette période est aussi le préalable à la mise en place de votre projet personnalisé.

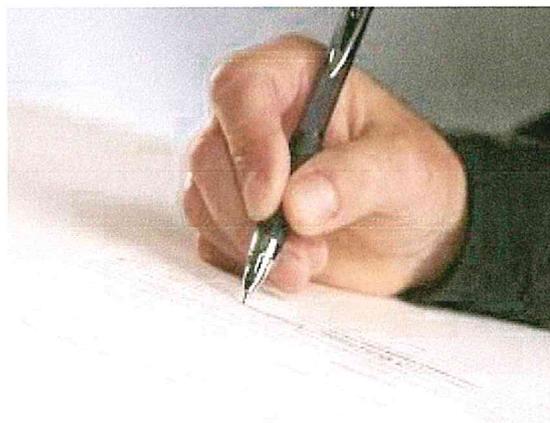
A l'issue de cette période d'essai, l'équipe d'encadrement réalisera un bilan et la direction se prononcera :

- Sur votre admission définitive
- Sur une prolongation de la période d'essai
- Ou sur une ré-orientation plus adaptée à votre situation.

## **LE PROJET INDIVIDUALISE**

Une fois votre admission définitive prononcée, nous réaliserons avec vous votre projet individualisé.

Sa vocation est de mettre par écrit ce que nous prévoyons avec vous et pour vous en termes d'activité professionnelle, de formation, de soutien. Ce projet est réévalué régulièrement en fonction de votre évolution professionnelle ou personnelle.



## **LES PIÈCES A FOURNIR**

Dès votre arrivée, vous êtes accueilli par une éducatrice de l'espace soutien qui vous présentera la structure et vous guidera au sein de l'ESAT.

Dès le début de la période d'essai vous devez fournir au secrétariat de l'ESAT les documents suivants :



2 photos d'identité



La photocopie d'une pièce d'identité

... ainsi que :



La photocopie de votre permis de conduire



La photocopie de votre carnet de santé concernant vos vaccins



La photocopie de votre carte de mutuelle, si vous en avez une.



Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)



L'Attestation d'Assurance Maladie



L'Attestation responsabilité civile



Le jugement tutelle / curatelle

***L'éducatrice reste à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.***

## CONDITIONS D'ACCUEIL

### Horaires



L'établissement est ouvert toute l'année sauf les week-ends et les jours fériés de 7h45 à 17h00.

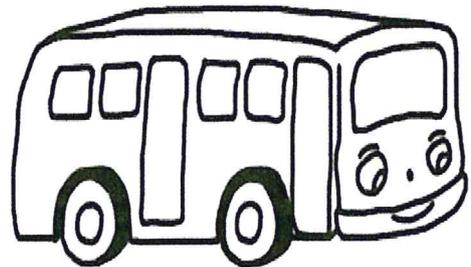
Quelque soit votre pôle d'activité, à temps plein, vous travaillez du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et le mercredi de 8h00 à 12h00.

Entre 12h00 et 13h00 vous bénéficiez d'une coupure d'une heure pour vous restaurer.

### La navette

Une navette peut assurer votre transport du matin et du soir du centre ville de Saint-Marcellin à l'Esat. La facturation du service de la navette est une disposition contractuelle.

*(voir tableau d'affichage pour le prix).*

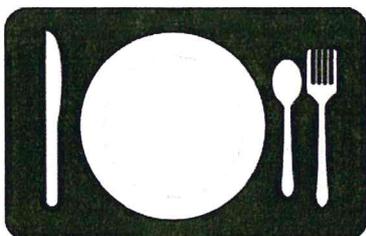


### L'accueil du matin



De 7h45 à 8h15, nous vous proposons un temps d'accueil autour d'un café.

### Restauration



Livré par un traiteur, le repas est préparé et servi dans la salle de repas de l'établissement. Les menus de la semaine sont affichés à l'entrée, chaque travailleur paie une partie de ce repas conformément à la réglementation en vigueur.

Le prix est affiché sur le panneau d'affichage. Les repas étant commandés une semaine à l'avance, tout repas programmé et non décommandé dans les délais suffisants, est dû.

## **NOS ACTIVITES DE PRODUCTION**

Vous allez exercer une activité professionnelle à laquelle sont associés un accompagnement personnalisé, des soutiens spécifiques et des formations qui vont tenir compte de vos difficultés.

Quatre types d'activités sont réalisées dans l'établissement :

### **L'activité de sous-traitance-industrielle**

- montages de pièces,
- Conditionnement,
- Contrôle visuel de pièces,
- Ebavurage...
- Divers travaux selon les besoins des entreprises clientes.



### **La production horticole de végétaux**



La production de plantes vertes, plantes fleuries, plantes à massif, arbres d'ornements, de haies, fruitiers, sous les 2500 m<sup>2</sup> de serres et de tunnels et une importante surface en extérieur.

### **L'atelier d' Espaces Verts**

- Aménagement, entretien et création de jardin pour les particuliers, collectivités et entreprises.



### **L'atelier de maintenance**



- Petite maçonnerie, plomberie, électricité, travail du bois sur le site ou en extérieur ...etc.

## **LES ACTIVITES DE SOUTIEN**

Des activités de soutien personnalisées vont vous permettre de développer vos capacités à évoluer sur les différents postes de travail. Il peut s'agir d'apprentissage des gestes, de formations techniques, d'adaptation des postes et des rythmes de travail ; et plus largement de toute aide sociale ou relationnelle.

- **L'éducatrice Technique Spécialisée**

Avec l'éducatrice technique spécialisée vous pourrez, tout au long de votre parcours, évaluer vos compétences professionnelles sur les différents supports d'activité de l'ESAT, mais aussi au cours de stages et formations adaptés à vos besoins et vos aspirations.

- **L'éducatrice Spécialisée**

L'éducatrice propose des temps de soutien individualisés. En fonction de vos demandes et de vos besoins, vous pouvez utiliser ce temps pour maintenir vos acquis et développer vos connaissances (lecture, calcul, utilisation de l'ordinateur...), trouver une aide dans vos démarches et un relais vers les services extérieurs (service social, SAVS...) ou encore un espace de parole.

- **La psychologue**

La psychologue propose des temps d'échanges individualisés aux personnes souhaitant un soutien psychologique, clarifier une situation personnelle ou en difficulté dans leur pratique professionnelle.

Les rencontres se font dans le respect de la confidentialité des échanges.

La psychologue intervient également dans les procédures d'admission et les temps de synthèse.

## RESSOURCES DE L'OUVRIER EN ESAT

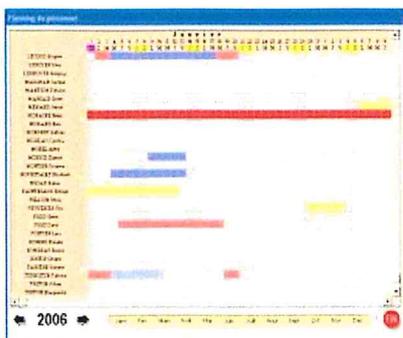
Dès votre admission en période d'essai, vous percevez :

- **Une rémunération garantie composée de :**
  - Un salaire de production versé par l'ESAT et provenant de l'activité commerciale.
  - Un complément de rémunération (aide au poste) versé par les Services de l'Etat.
- **Une allocation Adulte Handicapé attribuée et versée par la MSA en fonction des revenus.**

BULLETIN DE PAIE	
<b>Personnel</b> Nom : [Nom] Prénom : [Prénom] Adresse : [Adresse] [Code Postal] [Ville] N° de Carte : [N°] [Date] [Date] Adresse : [Adresse] [Code Postal] [Ville] N° de Carte : [N°] [Date] [Date]	
<b>Salaires</b> Salaire de production : [Montant] Complément de rémunération : [Montant] Total : [Montant]	
<b>Primes</b> Prime d'ancienneté : [Montant] Prime d'activité : [Montant] Total : [Montant]	
<b>Retenues</b> CSG : [Montant] CRDS : [Montant] Cotisation ACF : [Montant] Total : [Montant]	
<b>Net à payer</b> Total : [Montant]	

Les personnes accueillies en ESAT ne bénéficient pas du statut de salarié.

### Les Congés



Dès que vous justifiez d'un an de présence au sein de l'ESAT, vous bénéficiez de cinq semaines de congés payés.

Le planning des congés est établi par la direction en début d'année.

#### - Congés Mobiles

En plus de vos congés payés, vous bénéficiez de deux jours de congés mobiles par an, dont vous pouvez disposer à votre convenance.

Ces jours peuvent être fractionnés par ½ journée, si vous travaillez à temps plein.

### Les Absences

#### Si vous êtes malade :

Vous devez prévenir l'Etablissement le plus tôt possible et en cas de décision médicale, envoyer votre arrêt maladie dans les 48 heures à l'Etablissement et à la MSA.

#### Pour convenance personnelle :

Pour toute absence pour convenance personnelle,

vous devez faire une demande écrite au directeur en amont. Ce type d'absence n'est pas rémunéré.

## A QUI VOUS ADRESSER ?

*Pour que vous sachiez ce que chacun peut vous apporter :*

- **Votre moniteur référent**

Il vous sera présenté dès votre arrivée à l'ESAT. C'est lui qui suit votre évolution professionnelle dans les différents ateliers de l'ESAT. Vous pouvez le solliciter lorsque vous avez des soucis ou des questions au niveau de votre travail.

- **Les autres moniteurs d'atelier**

Dans chaque atelier, les moniteurs organisent le travail et distribuent les consignes à respecter.

- **Les éducatrices de soutien**

Vous pouvez aussi les solliciter pour tout problème ou question en lien avec le travail, pour des motifs d'ordre général ou personnel.

- **La psychologue**

Elle intervient chaque jeudi. Vous pouvez la solliciter pour un entretien si vous en éprouvez le besoin.

- **La secrétaire**

Pour tout renseignement d'ordre administratif (demande d'attestation, mise à jour de votre dossier ...) ou demande relative aux commandes des repas.

- **Le directeur adjoint**

Il est garant de votre accueil, de votre qualité de vie à l'intérieur de l'établissement et de la mise en œuvre de votre projet. Le directeur adjoint est à votre écoute, vous pouvez demander à le rencontrer en cas de difficulté auprès de la secrétaire.

- **Le directeur général**

Il dirige l'établissement, il est à votre disposition en cas de difficultés importantes. Pour qu'il vous reçoive, vous pouvez en faire la demande auprès du directeur adjoint.

- **Les représentants du CVS**

Le CVS (conseil de vie sociale) est une instance officielle qui se réunit trois fois dans l'année. Elle est composée de représentants élus des usagers de l'ESAT, du personnel d'encadrement et de l'association. Le rôle du CVS est de donner son avis sur le fonctionnement de l'ESAT et de répondre aux questions des usagers.

- **Le médiateur**

Tout usager de l'ESAT ou son représentant légal a la possibilité de faire appel à une personne qualifiée nommée par le Préfet, en vue de l'aider à faire valoir ses droits.

### **LE DOSSIER DE L'USAGER**

Les informations contenues dans le dossier unique de l'utilisateur sont confidentielles. Sur demande écrite adressée au directeur de l'établissement, chacun a le droit de consulter son dossier. Dans ce cas il sera accompagné par un professionnel de l'établissement.

## LES CONDITIONS DE VOTRE DEPART

*Plusieurs faits peuvent motiver votre départ de l'établissement :*

- A l'initiative de la CDAPH
- La CDAPH (*Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de l'Isère*) peut décider, soit sur proposition de l'équipe technique de l'ESAT, soit de sa propre initiative un changement d'orientation. Dans ce cas, l'établissement s'engage à vous accompagner dans vos démarches pour réaliser votre départ dans les meilleures conditions (recherche de place, relations avec la nouvelle structure, accompagnement sur les lieux, stage d'essai, transmissions des informations, etc).
- A l'initiative de l'établissement

Votre départ peut être envisagé par l'établissement lorsque vous manifestez une incompatibilité notoire aux règles institutionnelles et/ou que vous mettez gravement en danger, par votre comportement, la santé ou la sécurité des autres usagers ou du personnel. Dans ce cas, nous informons les institutions et autorités administratives compétentes des motifs qui justifient une telle décision. L'établissement prend alors l'initiative des démarches pour organiser votre départ de l'établissement dans les meilleures conditions.
- A votre initiative

Un départ peut être envisagée par vous-même. Dans ce cas, vous êtes, avec votre représentant légal, le principal acteur de votre départ. L'équipe et l'encadrement peuvent alors vous conseiller, vous accompagner dans votre démarche.

## LES CONTACTS UTILES

### **ESAT Les Ateliers du Plantau**

*(Etablissement et Service d'Aide par le Travail)*

130, chemin du Pignet

38160 CHATTE

Tél. : 04/76/38/06/40

### **ASEAI**

*(Association au Service de l'Enfance et des Adultes en situation de handicap de l'Isère)*

170, rue Nelson Mandela

38210 TULLINS

Tél. : 04/76/07/95/55

### **CAF**

*(Caisse d'Allocation familiale)*

3, rue des Alliés

38100 GRENOBLE

Tél. : 0 810 25 38 80

### **DTI de l'ARS**

*(Direction Territoriale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé)*

17, 19 rue commandant l'Herminier

38032 GRENOBLE Cedex 1

Tél. : 04.76.63.64.29

### **MDPH**

*(Maison Départementale des Personnes Handicapées)*

Tél. : 04.38.12.48.48

### **MDA**

*(Maison De l'Autonomie)*

Tél. : 04.38.12.48.48

### **CDAPH**

*(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de l'Isère)*

Tél. : 04.38.12.48.48

15, avenue du Doyen Louis Weil

38000 GRENOBLE

### **MSA**

*(Mutualité Sociale Agricole)*

2, avenue du Collège

38160 SAINT-MARCELLIN

Tél. : 04.76.38.00.56